

**DÉLIBÉRATION N° 308 DU BUREAU SYNDICAL DU**

Date de la convocation : jeudi 17 février 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le jeudi 24 février 2022 à 12 heures, Salon des Artistes à Gayant Expo - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Lionel COURDAVAULT, Président  
M. Claude MERLY, 1ère Vice-Président  
M. Raphaël AIX, 2ème Vice-Président  
Mr Bernard GOULOIS, 3ème Vice-Président  
M. Julien QUENNESSON, 4ème Vice-Président  
M. Gilles BARBIEUX, 5ème Vice-Président  
M. Laurent KUMOREK, 6ème Vice-Président

M. Jacques MICHON, 7ème Vice-Présidente  
Mme Marie CAU, 8ème Vice-Président  
Mme Caroline BIENCOURT, 1er assesseur  
M. Jean-Marc RENARD, 3ème assesseur  
M. Dimitri WIDIEZ, 4ème assesseur  
M. Yves MAITTE, 5ème assesseur

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. François CRESTA, 2ème assesseur  
Mme Anissa BOUCHABOUN, 6ème assesseur  
M. Djamel BOUTECHICHE, 7ème assesseur

M. Christian BULINSKY, 8ème assesseur  
M. Ludovic VALETTE, 9ème assesseur

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Chloé BECU, Gwenaëlle BOURDEAU, Alexandre CHATON, Catherine HAEGHAERT, Steve LAETHÈM, Capucine LECLERCQ, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Karine ORLIK, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY, Marielle DIVAY, et Mme Stéphanie STIERNON.

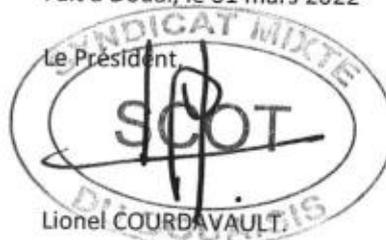
**OBJET : Adhésion au CAUE****Monsieur le Président expose**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions recouvrent 2 champs : la contribution à la dynamique des politiques territoriales et la participation à la mise en place d'une démarche collaborative dans la construction des projets. L'ambition inscrite dans le SCoT de devenir en 2040 un territoire d'excellence environnementale et énergétique, la trajectoire fixée par le PCAET pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et les injonctions de la loi Climat et Résilience (et notamment celle d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050) nécessitent de repenser la ville et de réinventer la manière dont on aménage notre territoire. Dans ce cadre, le CAUE peut nous apporter son savoir-faire dans les réflexions « exploratoires » et « expérimentales » mais aussi pour nourrir les travaux menés dans les commissions ou dans nos missions d'observation. L'adhésion au CAUE du Nord est gratuite et n'engage pas de frais financier.

LE BUREAU DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ (14 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION)

- d'adhérer au CAUE du Nord
- d'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait à Douai, le 01 mars 2022



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :



**CONSEIL  
D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DU NORD**

98 RUE DES STATIONS  
59000 LILLE  
T. 03 20 57 67 67  
contact@caue-nord.com  
www.caue-nord.com / www.s-pass.org



Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 059-255902850-20220301-BS308\_2022-DE

/ 2022

# BULLETIN D'ADHÉSION

Avec le CAUE, impliquez-vous dans la communauté des acteurs du cadre de vie pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Le CAUE est une association de conseil et de formation ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie. Notre vocation est de vous aider à mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de vos projets.

- Pour adhérer :**
- adressez-nous une copie de ce bulletin d'adhésion complété
  - remettez l'original (qui tient lieu de justificatif) à votre service comptable pour règlement.

Nom de l'organisme : Syndicat Mixte SCOT Grand Douaisis

Adresse : 36 rue Plâtre de Rozier 59500 Douai

Tél. : 03 27 98 21 00 Fax : 03 27 88 19 52

Courriel : secretariat@grand-douaisis.org

Site web : www.grand-douaisis.com

Souhaite adhérer\* au CAUE du Nord pour l'année et verse la cotisation de :        €

Représentant désigné :

Nom et prénom : Lionel Courdavault

Fonction : Président

Courriel : .....

Date : .....



- Règlement par :
- Chèque à l'ordre de : «CAUE du Nord»
  - Virement à l'ordre de : «Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement»

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Code RIB	Domiciliation
16706	05092	53923307342	47	CAF COL INSTITUT(00639)

IBAN : FR76 1670 6050 9253 9233 0734 247

BIC : AGRIFRPP67

(Merci de préciser le nom de votre structure sur votre ordre de virement)

## Barème des adhésions

### Intercommunalités

Communautés urbaines .....	3 500 €
Communautés d'agglomérations .....	2 500 €
Communautés de communes .....	1 500 €

### Communes

- de 1 000 habitants .....	125 €
de 1 000 à 2 000 habitants .....	250 €
de 2 000 à 5 000 habitants .....	500 €
de 5 000 à 10 000 habitants .....	750 €
de 10 000 à 20 000 habitants .....	1 000 €
de 20 000 à 35 000 habitants .....	1 250 €
de 35 000 à 50 000 habitants .....	1 500 €
de 50 000 à 100 000 habitants .....	1 750 €
de + de 100 000 habitants .....	2 000 €

### Associations .....

100 €

### Représentations professionnelles

(architectes, urbanistes, paysagistes, notaires, fédérations et syndicats) .....

1 000 €

### Milieux professionnels (architectes,

urbanistes, paysagistes, bureaux d'études, sociétés industrielles et commerciales, établissements publics hors EPCI)

- de 10 salariés .....

200 €

de 10 à 25 salariés .....

500 €

+ de 25 salariés .....

1 000 €

Grandes entreprises et groupes .....

2 000 €

Chambres consulaires .....

3 000 €

### Etablissement d'enseignement

Universités et grandes écoles .....

500 €

Lycées .....

250 €

Collèges .....

125 €

Écoles .....

75 €

### Membre honoraire

(sur proposition du Conseil d'Administration auprès de l'Assemblée générale).

Sont dispensés de cotisation les institutions (services de l'Etat, Région, Département ainsi que les partenaires d'ingénierie publique (PNR, agences d'urbanisme, SIMU, SIVOM, syndicats mixtes) dont au moins un des membres est adhérent au CAUE et les partenaires opérationnels engagés avec le CAUE dans un projet européen.

\* L'adhésion donne droit à des missions de conseil ou d'accompagnement dans la limite de 5 jours gratuits par an ; au delà, ces missions pourront faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.